



Préavis municipal N° 6/2023 : Martherenges - réfection des infrastructures communales - remplacement d'un collecteur d'eaux claires au lieu dit La Pendiaz

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mme Anne Leresche, MM. Pascal Crisinel et Jean-Michel Reist, rapporteur, s'est réunie le lundi 5 juin 2023 à la salle communale de Thierrens, en présence de M. Michel Rosset, Municipal en charge du dossier.

Après nous avoir présenté et résumé la nature des travaux M. Rosset a répondu à toutes nos questions.

À la suite de problèmes de refoulement des eaux claires par une gueule de loup et après un passage de caméra dans le collecteur, le constat est que ce dernier est obstrué par du calcaire qui s'est déposé au fil des années. Dès lors, il est proposé au conseil de le remplacer par des conduites en polypropylène.

La conduite en aval de la zone à changer a également été vérifiée par caméra et s'est avérée en bon état.

Les propriétaires voisins pourront se raccorder à ce nouveau collecteur selon leurs besoins et à leurs frais.

En conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire d'accepter le préavis n° 06/2023 tel que présenté.

Montanaire, le 20 juin 2023.

Anne Leresche

Pascal Crisinel

Jean-Michel Reist (rapporteur)

Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.